



Pomy, le 8 novembre 2021

MUNICIPALITE
de
POMY

Préavis municipal 2021 - 06

Budget de fonctionnement pour l'année 2022

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

Le présent préavis a pour objet de faire valider par le Conseil général le budget de fonctionnement pour l'année 2022 adopté par la municipalité dans sa séance du 8 novembre 2021.

Il se résume comme suit :

Total des charges	CHF	3'415'090,-
Total des revenus	CHF	3'022'941,-
Excédent de charges	CHF	<u>392'149,-</u>

Le budget 2022 prévoit un excédent de charges de CHF 392'149,- après amortissements obligatoires de CHF 392'145,- et des mouvements de réserves de CHF 41'800,-. Cet excédent est en augmentation de CHF 100'000,- par rapport au budget 2021. La marge d'autofinancement se monte à CHF 41'796,-. Elle est inférieure de 45% à celle du budget 2021.

Les budgets de fonctionnement communaux sont toujours difficiles à évaluer et l'année 2022 ne déroge pas à la règle. Sur la plupart des dépenses budgétées, la commune ne maîtrise qu'une petite partie, la plus grande part étant imposée (péréquation cantonale, enseignement, cohésion sociale, etc).

La Municipalité s'est astreinte à n'engager que les frais nécessaires au bon fonctionnement de la commune et à préserver les biens communaux dans un bon état. Elle veille à maîtriser ses dépenses courantes tout en cherchant des nouvelles sources de revenus.

Le budget présenté est circonspect, laissant apparaître une marge d'autofinancement positive.

Les commentaires sur les rubriques particulières sont détaillés ci-après.

COMMENTAIRES PAR CHAPITRE

1. ADMINISTRATION

110 Administration

L'augmentation constatée dans les charges de l'administration générale est de l'ordre de 10%. Cela comprend notamment l'augmentation des primes d'assurances et de maintenances informatiques.

180 Transports publics

Notre participation au déficit des transports publics subit une augmentation significative de CHF 11'600,- par rapport au budget 2021.

2. FINANCES

210 Impôts

Sur la base des chiffres reçus de l'Administration cantonale des impôts, les recettes fiscales 2022 sont estimées à CHF 1'525'000,- (CHF 1'845'300,- au budget 2021). La diminution par rapport au budget 2021 est de l'ordre d'environ CHF 300'000,-.

Les répercussions de la pandémie sur l'économie ainsi que la croissance très faible des revenus des impôts nous contraignent à la prudence la plus grande.

220 Péréquation

L'alimentation au fonds de péréquation s'élève à CHF 446'585,- et le retour de ce même fonds est de CHF 376'803,-, soit un solde négatif de CHF 69'782,-. Il est prévu de recevoir pour les transports CHF 43'819,- d'après le budget des dépenses thématiques ainsi que CHF 3'290,- pour les forêts.

3. DOMAINES ET BÂTIMENTS

320 Forêts

A la suite de la retraite du garde forestier, le Triage du Sauteruz va être dissout. De ce fait, nous rejoignons le Triage du Cerisier au 1^{er} janvier 2022. Cette adhésion ne devrait pas engendrer une hausse des charges en lien avec la gestion de nos forêts.

352 Grande salle

L'amélioration de la ventilation et la pose d'un rideau noir anti-feu sur la partie vitrée entre la salle du Levant et la salle de gymnastique seront entrepris en 2022.

358 Bâtiment communal

Des sondages seront effectués afin de déterminer l'origine de l'infiltration d'eau constatée dans les bureaux de l'administration communale.

4. TRAVAUX

43 Routes

Une réfection du trottoir est prévue au chemin de l'Aurore.

Suite à la construction de nouveaux immeubles, l'éclairage public de la route d'Ursins doit être mis à niveau.

Les feux clignotants, vers les arrêts Car postal de l'ancien collège, seront remplacés.

Afin de donner une image plus agréable lors de l'arrivée à Pomy, un réaménagement de la pastille du giratoire de Pomy est prévue. Cet ouvrage permettra un entretien annuel moins fréquent.

46 Réseau égouts, épuration & eaux de surface

Le Plan d'étude d'évacuation EC/EU (PGEE) n'ayant pas pu être réalisé en 2021, cette dépense est donc reconduite dans le budget 2022. Pour rappel, notre réseau d'évacuation d'eau de surface présente quelques défauts. Afin d'entreprendre des actions coordonnées et de prioriser nos investissements, cette étude sera réalisée par des bureaux spécialisés et accompagnés par une délégation municipale. Le montant prévu pour ce dossier s'élève à CHF 35'000,-.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

500 Groupement scolaire ASIYE

Basé sur les chiffres transmis par l'association scolaire intercommunale Yvonand et Environs, le coût par élève a augmenté et est estimé pour 2022 à quelque CHF 4'854.10. Il est en augmentation de plus de 10%. Ce montant nous semble difficile à rabattre dans le futur au vu des besoins en infrastructures.

6. POLICE

La part aux charges de Police Nord Vaudois diminue légèrement. La part aux charges cantonales pour la sécurité publique, via les péréquations, reste stable proportionnellement.

Pour le SDIS Nord vaudois, notre participation est estimée à 43.40/habitant et celle à l'ORPCi à CHF 18.32/habitant.

Notre participation aux frais d'assainissement du stand de tir de Cuarny est estimée à CHF 26'000,-.

7. COHESION SOCIALE

Selon les projections du Canton, la facture pour la participation à la cohésion sociale reste proportionnellement stable en 2022.

La subvention versée à l'ARAS (Association Régionale d'Action Sociale) subit une baisse de CHF 6'600,- par rapport au budget 2021, selon budget adopté par le CI de l'ARAS.

710 Réseau accueil de jour Yvonand-Menthue

La création de 12 nouvelles places, à Yvonand, ainsi que de 12 places ouvertes le mercredi, après midi, à Pomy ont pour conséquence une augmentation budgétaire.

8. SERVICES INDUSTRIELS

La mise aux normes et amélioration de la distribution et qualité de l'eau ayant fait l'objet du préavis 2021-04, les charges de ce chapitre sont réduites au minimum pour 2022.

Conclusions

La Municipalité estime que les incertitudes ne doivent pas entamer sa volonté de mener à bien les projets phares de cette nouvelle législature. Bien entendu, elle restera attentive à l'évolution des finances communales.

La Municipalité remercie les membres de la commission de gestion, qui accompagnent cette démarche, ainsi que les membres du Conseil général pour leur soutien.

Au terme de ce préavis la Municipalité vous demande, vu de ce qui précède, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE POMY :

- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- Vu le préavis n° 2021 - 06 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission de gestion,

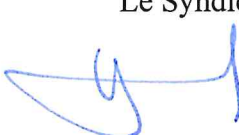
DECIDE

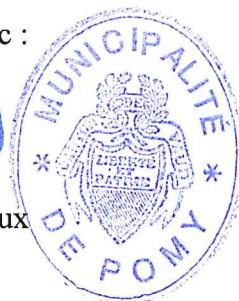
- D'adopter le budget de fonctionnement 2022 de la Commune de Pomy tel que présenté.


Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

La secrétaire :


Y. Débieux




N. Dupertuis

Adopté par la municipalité dans sa séance du 8 novembre 2021